

## **RÉGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIERS COMMUNAL DU DIMANCHE 27 juin 2021**

**Article 1 :** Le Vide-greniers est organisé par la commune de Varennes-Jarcy le 27 juin 2021 de 8h à 18h sur le site de la prairie, rue de la prairie.

### **Conditions et modalités d'inscription :**

#### **\*Conditions de participation :**

**Article 2 :** le vide greniers est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage, en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.

**Article 3 :** les exposants s'engagent à ne vendre ni animaux, ni nourriture, ni produits neufs, ni armes même anciennes.

**Article 4 :** le prix des emplacements est fixé à 6 euros le mètre linéaire pour les exposants Varennois et ceux appartenant à la CCOB *s'inscrivant à l'avance uniquement*, 8 euros le mètre linéaire pour les extérieurs et pour *tous* les exposants s'inscrivant sur place même les Varennois.

**Article 5 :** les emplacements sont de 2 mètres minimum pour les exposants sans véhicule, 4 mètres minimum pour les exposants laissant 1 voiture particulière derrière le stand, 6 mètres minimum pour 1 utilitaire derrière le stand.

#### **\*Modalités d'inscription :**

**Article 6 :** Tout exposant lors de son inscription en mairie ou sur place devra :

- - Effectuer le paiement soit par chèque (libellé à l'ordre du Trésor public) soit en espèces
- - Justifier de son identité en joignant une copie (recto-verso) de la CNI ou du passeport.
- - Fournir un justificatif de domicile
- - Fournir un chèque de caution de 50 € restitué en fin de vide-greniers après vérification de la propreté de l'emplacement (aucun déchet, ni invendu ne doit rester sur place, ils seront ramenés par les exposants)
- - Joindre le présent règlement signé avec mention « lu et approuvé » accompagné de la fiche d'inscription.

Les reçus de réservation seront délivrés sur remise des documents susvisés.

Ces informations seront insérées dans un registre tenu à disposition des services de contrôle.

#### **\*Réclamation ou remboursement**

**Article 7 :** les organisateurs ne sont pas responsables en cas de casse, de vol, d'accident corporel ou matériel. Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

**Article 8 :** aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvaises conditions climatiques. En cas de report par l'organisateur pour raison de grosses intempéries la nouvelle date du vide-greniers vous sera communiquée au plus tôt et votre réservation sera maintenue. En cas d'annulation pure et simple par l'organisateur la somme payée sera remboursée aux exposants.

**Article 9 :** les annulations ne pourront être acceptées que par écrit jusqu'au 9 mai 2021, date limite après laquelle aucun remboursement ne pourra être effectué. En cas de non-venue de l'exposant le jour de la manifestation aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 10 :** les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des CD, DVD, jeux gravés ou copiés, des biens non conformes aux règles, dangereux ou de nature à troubler l'éthique de la manifestation. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité.

### **Organisation le jour de la manifestation :**

#### **\*Circulation et stationnement sur le site :**

**Article 11 :** dès leur arrivée les exposants devront présenter la pièce d'identité correspondant à leur réservation et le reçu de réservation. L'identité des exposants est mentionnée sur le registre des participations conformément à la réglementation. À ce titre, chaque personne inscrite sur le registre doit correspondre à la personne qui participe à la manifestation. Il est donc interdit de rétrocéder l'emplacement ou de le sous-louer.

**Article 12 :** l'accueil des exposants est fixé à partir de 5 heures et jusqu'à 8 heures : les emplacements seront attribués selon l'ordre d'arrivée sans exception. Aucun véhicule ne pourra être sur le site avant 5 heures.

**Article 13 :** le vide-greniers se terminera à 18 heures. Aucun véhicule ne pourra sortir du site avant.

#### **\*Déballage des marchandises :**

**Article 14 :** dès leur arrivée les exposants déjà inscrits s'installeront aux places que leur attribueront les organisateurs, après passage aux tables d'enregistrement. Les exposants non- inscrits sont invités à stationner sur le parking devant le restaurant l'Olivier le temps de venir à pied retirer un dossier d'inscription et de le remplir ; ils devront fournir tous les documents demandés (copie de la CNI, attestation d'inscription, règlement intérieur signé, chèque de caution et règlement par chèque ou espèces) sous peine de refus pur et simple.

**Article 15 :** les exposants s'engagent à respecter impérativement la limite de l'emplacement qui leur a été attribué ainsi que la distance de 2 mètres séparant les stands voisins. À ne pas gêner les accès réservés aux services de pompiers, sanitaires, aux personnels de police et de santé.

#### **\*Remballage des marchandises :**

**Article 16 :** Tout exposant devra respecter l'environnement et s'engage à laisser son emplacement propre.

**Article 17 :** Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine d'encaissement de la caution.

#### **\*Dispositions exceptionnelles en période de crise sanitaire :**

**Article 18 :** En période de crise sanitaire, la manifestation peut être annulée à tout moment. La caution est restituée ainsi que le règlement de l'emplacement. Une nouvelle date pourra éventuellement être proposée.

**Conduite particulière liée au COVID 19** (les informations peuvent varier en fonction de la situation sanitaire) :

Les exposants devront :

- ▶ Avoir sur leur stand pour mise à disposition du public un flacon de solution hydroalcoolique
- ▶ Respecter la distanciation entre eux et entre les stands, réguler la fréquentation de leur stand
- ▶ Porter un masque.

**LA PRÉSENCE À CETTE JOURNÉE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÉGLEMENT REMIS ET SIGNÉ LORS DE L'INSCRIPTION.**

**Copie Police Municipale**

**La mairie de Varennes-Jarcy**

**Faire précéder votre signature de la mention « Lu et Approuvé » et la date du jour**

**Signature**